

## Centre océanien sur les changements climatiques

### Cadre de partenariat pour la transmission des connaissances dans le Pacifique.



**Mai 2023**

#### **Données de contact**

Centre océanien sur les changements climatiques

Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

P.O.Box 240

Apia, Samoa.

Tél. : +685 66200

E-mail : [pccc@sprep.org](mailto:pccc@sprep.org)

## Contenu

1.0 Contexte et raison d'être.....	3
Gestion de la connaissance de l'information (GCI) .....	3
Traduction et synthèse des connaissances .....	3
Encourager la coproduction de connaissances .....	4
Soutenir une meilleur transmission des connaissances.....	4
2.0 Procédure d'élaboration du Cadre de partenariat de transmission des connaissances et validation.....	4
3.0 Vision, objectifs et résultats .....	4
Vision .....	4
Objectifs et résultats du partenariat .....	4
3.1 Cadre de partenariat pour la transmission des connaissances dans le Pacifique .....	5
Synthèse du Cadre de partenariat du PCCC pour la transmission des connaissances.....	5
3.2 Incubation des initiatives de partenariat .....	6
Définition d'une vision et des modalités de partenariat pour la collaboration .....	6
Engagement envers le partenariat et durabilité .....	6
Alignement des priorités régionales et nationales.....	7
3.3 Composantes de la transmission des connaissances .....	7
Synthèse et traduction – .....	7
Transfert et/ou échange de connaissances –.....	7
Amélioration des capacités en transmission des connaissances et application des connaissances - .....	7
3.4 Suivi et évaluation .....	8

## 1.0 Contexte et raison d'être

Le plan d'activité du PCCC mentionnait le fait que le rôle du PCCC était essentiel à l'amélioration de la disponibilité et de la pertinence de la richesse des connaissances disponibles dans la région, notamment grâce à la mise en relation avec et entre les producteurs et les utilisateurs de connaissances. Les résultats obtenus par le PCCC se concentreront sur la facilité d'utilisation et la crédibilité. Ils seront diffusés à l'aide des réseaux existants ou de réseaux nouvellement créés, notamment le Portail océanien sur le changement climatique (PCCP).

La première fonction clé du PCCC, la transmission des connaissances, vient ainsi garantir que les États insulaires océaniques et les parties prenantes aient accès à des informations pertinentes et de haute qualité, ce qui est un fondamental de l'action sur le changement climatique. Pour que ces informations soient utilisées dans le cadre d'une prise de décisions, elles doivent être créées en tenant compte du contexte décisionnel. Pour ce faire, une collaboration et un dialogue entre les producteurs de données scientifiques, notamment les chercheurs, et ceux qui peuvent en bénéficier, en particulier les gouvernements, les dirigeants de communautés, la société civile et le secteur privé, sont nécessaires.

***Ces échanges doivent souvent être facilités et soutenus par un procédé de transmission des connaissances, d'où la nécessité d'un Cadre de partenariat du PCCC pour la transmission des connaissances dans le Pacifique. Pour le PCCC, la transmission des connaissances consiste à établir des relations avec et entre les producteurs et les utilisateurs de connaissances, en les mettant en relation et en synthétisant, traduisant les connaissances ou en renforçant les capacités en la matière.***

L'approche de la transmission des connaissances du PCCC s'articule autour de quatre éléments clés :

### Gestion de la connaissance de l'information (GCI)

Afin d'échanger des connaissances, les connaissances et les informations doivent être correctement gérées. Le Portail océanien sur le changement climatique (PCCP) fait déjà office de ressource régionale de GCI importante sur les changements climatiques et permet de rassembler et de diffuser des informations. Compte tenu de ces objectifs et de sa position au sein de la région, le PCCP s'inscrit parfaitement dans la lignée des fonctions de transmission des connaissances du PCCC.

### Traduction et synthèse des connaissances

La transmission de connaissances nécessite que les connaissances et les informations (en particulier scientifiques) soient synthétisées et structurées de manière à pouvoir être comprises et utilisées par les décideurs. Cette méthode n'est pas anodine. Elle nécessite de comprendre les informations scientifiques à la source, mais aussi les procédés de prise de décisions, les besoins des utilisateurs et le contexte dans lequel les connaissances seront appliquées. Les activités du PCCC se concentreront sur le développement de produits de connaissance traduits dans des formats qui encouragent l'application des connaissances et qui reflètent les besoins pratiques de la région.

### Encourager la coproduction de connaissances

Il convient que le PCCC aille au-delà de la simple traduction pour soutenir également la coproduction de connaissances entre différents groupes et sources de connaissances. Par exemple, dans notre région, les connaissances traditionnelles sont combinées avec la climatologie et les informations météorologiques pour améliorer la pertinence et l'utilisation des prévisions. Ce système peut également améliorer le flux de connaissances afin que les bonnes personnes obtiennent des informations fiables, dans un format qu'elles peuvent utiliser, au moment où elles en ont besoin. Concrètement, cela suppose de mettre en relation différentes personnes et organisations pour développer ensemble des idées.

### Soutenir une meilleure transmission des connaissances

De nombreuses personnes et organisations agissent en tant que transmetteurs de la connaissance dans la région. Le PCCC se concentrera sur le *processus de transmission des connaissances sur les changements climatiques* dans la région et partagera les bonnes pratiques au sein de la région océanienne et au-delà. La première étape sera la **Communauté de pratique en matière de transmission des connaissances** dans la région.

## 2.0 Procédure d'élaboration du Cadre de partenariat de transmission des connaissances et validation

Le cadre de transmission des connaissances a été développé à partir d'un atelier sur le sujet organisé à Nadi, Fidji, du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2023. Cette première consultation s'est adressée en priorité aux États et Territoires membres des sous-régions mélanésienne et polynésienne, ainsi qu'aux acteurs non gouvernementaux. Une consultation similaire sur le cadre sera organisée pour la sous-région micronésienne du 31 juillet au 2 août 2023. D'autres consultations seront menées par le biais d'ateliers de validation et de consultation afin de finaliser le cadre, dans la mesure où celui-ci sera le fondement de l'engagement du PCCC en matière de transmission des connaissances dans la région.

## 3.0 Vision, objectifs et résultats

### Vision

**« Les gouvernements du Pacifique et les parties prenantes reçoivent des informations précises et opportunes dans des formats intuitifs afin de s'assurer un développement faible en émissions et résilient aux changements climatiques ».**

### Objectifs et résultats du partenariat

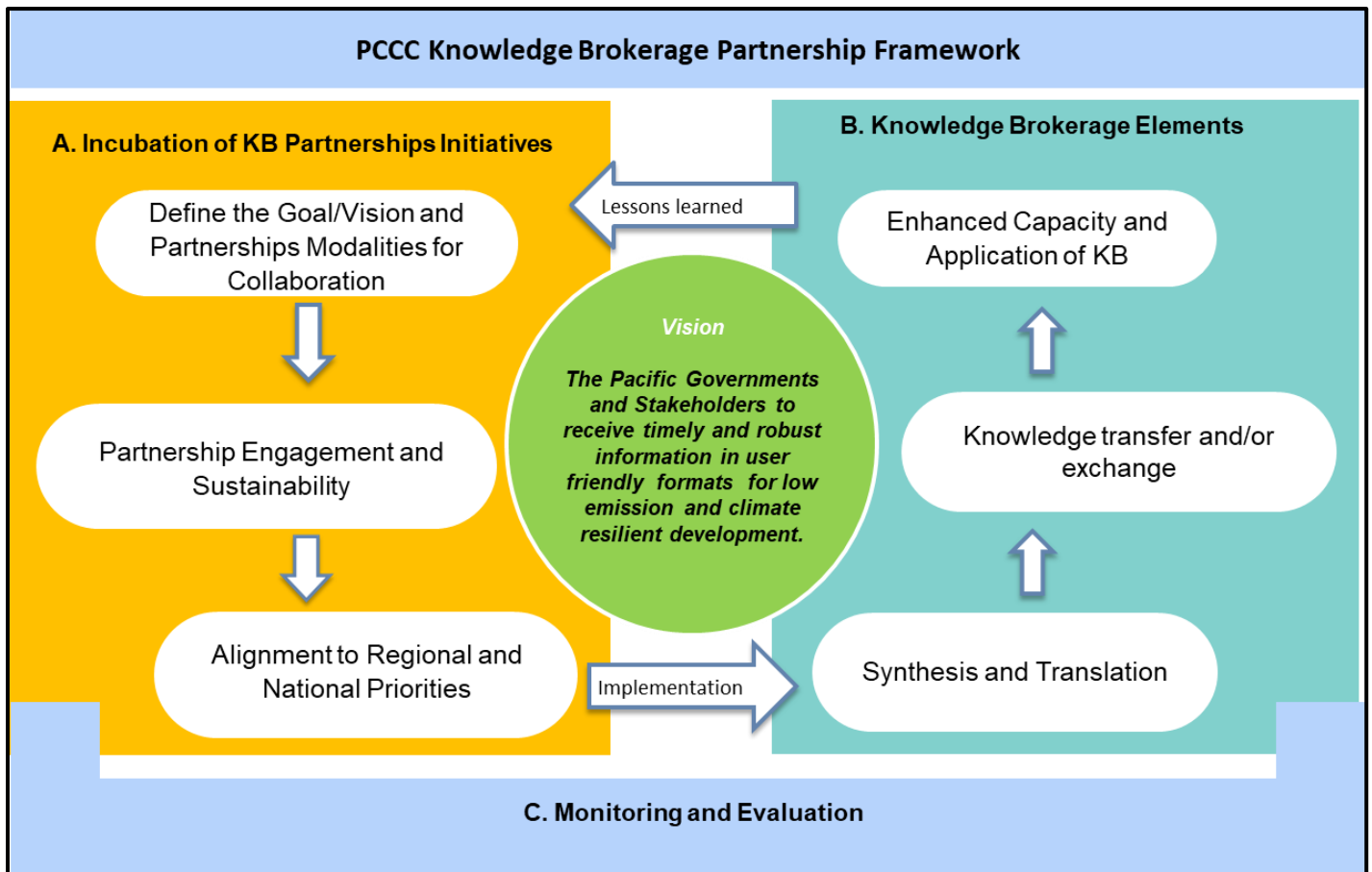
Objectifs

Résultats attendus

<p><b>1. Créer une plateforme robuste de partage des connaissances qui favorise une communication efficace entre les gouvernements du Pacifique et les parties prenantes.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les gouvernements du Pacifique et les parties prenantes peuvent échanger des idées, des bonnes pratiques et des connaissances, de manière à pouvoir prendre des décisions informées.</li> </ul>
<p><b>2. Faciliter des initiatives de renforcement des capacités sur la transmission de connaissances afin d'améliorer les capacités techniques et institutionnelles.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les gouvernements du Pacifique et les parties prenantes sont à même de gérer les connaissances, d'analyser les politiques et de prendre des décisions, et peuvent adopter des approches fondées sur des données probantes en matière de changement climatique</li> </ul>
<p><b>3. Favoriser un environnement inclusif et collaboratif qui encourage la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes, notamment les groupes et les communautés marginalisés.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les avantages du partage des connaissances et du renforcement des capacités sont répartis équitablement dans la région du Pacifique et contribuent aux interventions et actions liées au climat.</li> </ul>

### 3.1 Cadre de partenariat pour la transmission des connaissances dans le Pacifique

Synthèse du Cadre de partenariat du PCCC pour la transmission des connaissances



### 3.2 Incubation des initiatives de partenariat

Définition d’une vision et des modalités de partenariat pour la collaboration

Pour assurer une gouvernance et une gestion des performances efficaces, le Cadre de partenariat du PCCC pour la transmission de connaissances dans le Pacifique devrait établir des rôles et des responsabilités clairs pour toutes les parties prenantes du partenariat. Il s’agit notamment de définir une vision claire du partenariat, ainsi que des rôles et responsabilités. Les discussions initiales se concentreront sur les modalités de collaboration et de mise en œuvre, à partir d’intérêts communs.

Engagement envers le partenariat et durabilité

La durabilité de l’engagement se concentre sur les procédés d’engagement des parties prenantes et sur la manière dont le partenariat se matérialisera. Au cours de cette phase, tous les groupes intéressés et problématiques liées aux cadres de mise en œuvre feront l’objet de discussions. Cette phase devra prévoir l’identification des lacunes dans les connaissances, les compétences et les



ressources, et l'élaboration de plans pour les combler afin de garantir que le partenariat apprenne et s'adapte en permanence.

#### Alignement des priorités régionales et nationales

L'engagement des pays et la contribution des parties prenantes seront essentiels au processus qui devra prévoir des consultations nationales et des discussions sur les priorités des pays et des principales parties prenantes impliquées. Il est important de s'engager auprès de toutes les parties prenantes concernées, ou avec autant que possible, et ce dès le départ. Il s'agit notamment des gouvernements du Pacifique, des parties prenantes, des communautés, des organisations non gouvernementales, des organisations religieuses et des partenaires de développement. L'engagement des parties prenantes tout au long de l'élaboration du cadre peut aider à renforcer l'appropriation et le soutien aux objectifs du partenariat.

### 3.3 Composantes de la transmission des connaissances

#### Synthèse et traduction –

La procédure initiale de transmission des connaissances du partenariat consiste à adopter une approche de conception centrée sur l'utilisateur pour s'assurer que ses objectifs soient adaptés aux besoins et aux préférences de ses parties prenantes. Il convient donc de réaliser des évaluations des besoins et des tests auprès des utilisateurs pour veiller à ce que les activités et les services du partenariat soient pertinents et intuitifs.

#### Transfert et/ou échange de connaissances –

Le partenariat facilitera les processus de transfert de connaissances et de documents, supports, plateformes, équipements, logiciels et informations intuitives, dans tous les formats. Une boucle de rétroaction cyclique et continue sera mise en place pour garantir l'engagement régulier auprès des parties prenantes et la réception de critiques sur les services de transmission des connaissances. Pour ce faire, des mécanismes doivent être créés pour permettre aux parties prenantes de formuler des critiques, et faire en sorte que celles-ci soient analysées et intégrées aux activités et principaux résultats. Cette phase comprend également des initiatives de renforcement des capacités et de formation, d'échange des enseignements et d'éducation.

#### Amélioration des capacités en transmission des connaissances et application des connaissances -

Le renforcement des capacités en transmission des connaissances et le transfert des connaissances devraient ensuite conduire à une mise en œuvre générative de changements et ayant des conséquences sur le terrain pour les pays. Les États et territoires devraient alors disposer de mécanismes et des processus de transmission des connaissances autonomes et dotés de suffisamment de ressources. Toutes les activités de transmission des connaissances auraient été intégrées à des projets et activités liés aux changements climatiques et contribuant à la résilience climatique et au développement à faibles émissions.

Le Cadre de partenariat du PCCC pour la transmission des connaissances dans le Pacifique devrait régulièrement analyser et évaluer ses pratiques de gouvernance et de gestion des performances et identifier les points à améliorer.

### 3.4 Suivi et évaluation

Le cadre de partenariat du PCCC pour la transmission des connaissances dans le Pacifique devrait établir un système de suivi et d'évaluation robuste, aligné sur le cadre actuel de suivi et d'évaluation du PCCC. Ainsi, il pourra évaluer régulièrement l'efficacité et l'impact de ses services et activités de transmission des connaissances. Le cadre devra prévoir l'élaboration d'indicateurs et de références clairs pour mesurer la progression vers la réalisation de la vision, des objectifs et, surtout, des résultats du partenariat. Les résultats du suivi et de l'évaluation doivent être utilisés pour éclairer la prise de décision et identifier les domaines à améliorer, tout en veillant à ce que le partenariat apprenne et s'adapte aux besoins changeants des gouvernements et des parties prenantes du Pacifique. Des indicateurs de performance doivent être conçus pour mesurer la progression vers la réalisation de ses buts et objectifs, et effectuer un suivi régulier des performances par rapport à ces mesures. Un suivi de la progression vers la réalisation des indicateurs clés de performance (ICP) doit être mené, et des évaluations régulières des performances doivent être effectuées dans le but d'analyser l'efficacité des activités et des services du partenariat.

FIN.